

## Bilan financier des élections européennes = il nous manque 23 710 € pour solder définitivement la campagne électorale



Entre le 23 mars dernier – date à laquelle j'ai lancé un appel à dons pour financer notre campagne pour les élections européennes – et jusqu'au 4 juin (19h00), l'UPR a reçu 297 290 €, correspondant à 3 322 dons ou cotisations (nouvelles adhésions et réadhésions).

Avec le prélèvement de 60 000 € effectué sur la trésorerie de l'UPR, nous avons ainsi réuni 357 290 €.

- **Un montant global de recettes de 357 290 €**

Ce bilan m'incite tout d'abord à remercier une nouvelle fois, en notre nom collectif, tous nos généreux adhérents, réadhérents ou donateurs. Sans eux, l'UPR aurait tout bonnement été absente de ces élections européennes, qui ont été les toutes premières élections nationales auxquelles nous avons participé.

Je rappelle que la somme recueillie nous a permis :

- de faire imprimer 47 millions de bulletins de vote, 24,5 millions de professions de foi, 160 000 affiches (dont de nombreuses affiches, génériques et non datées, vont nous servir à maintenir une présence militante au cours des mois qui viennent), et 1 million de tracts,
- de faire partie des 12 formations politiques seules capables de présenter des listes dans les 8 circonscriptions interrégionales (ce que n'ont pas pu faire par exemple « Nous citoyens » ou le NPA),
- d'obtenir en conséquence un spot télévisé de 1'24", diffusé une dizaine de fois à la télévision et sur les radios publiques, ainsi que de pouvoir être interrogés ou d'obtenir qu'il soit fait mention de l'UPR dans plusieurs dizaines de médias, essentiellement des médias régionaux ou locaux.

Au total, et comme je l'ai déjà rappelé **nous avons d'ores et déjà enregistré une hausse de +43,2% du nombre de nos adhérents au cours des 5 premiers mois de l'année.**

Et, compte tenu de la notoriété soudaine donnée à notre mouvement, **il est statistiquement certain que des centaines et même des milliers de Français vont adhérer à l'UPR au cours des mois et des années qui viennent.** (cf.

- **Des dépenses totales de 381 000 €, en dépassement de 8,86%**

Comme le savent les lecteurs qui nous suivent attentivement, le budget primitif que nous nous étions fixé avait été établi à 500 000 €.

Au vu du rythme d'arrivée des dons et cotisations, nous avons été contraints de le revoir très sensiblement à la baisse, en le ramenant à 350 000 €. Cela nous avait notamment conduits à ne faire imprimer que la moitié des professions de foi sur papier (24,5 millions au lieu de 47) et à n'avoir recours qu'au seul bénévolat pour coller nos affiches.

Cependant, à la clôture des comptes, il apparaît que le montant total des dépenses engagées pour cette campagne s'élève à 381 000 €, soit un dépassement de 31 000 € par rapport au budget de 350 000 €.

Compte tenu des sommes en jeu, ce dépassement budgétaire reste modeste (+ 8,86%).

Il s'explique principalement par deux postes :

- d'une part les frais de livraison (aux quatre coins de la métropole, de l'outre-mer et du monde) se sont révélés nettement plus élevés que nous l'avions prévu : 18 500 €. Ce coût a servi à acheminer les 24,5 millions de professions de foi et les 47 millions de bulletins de vote dans les 50 centres de distribution prévus par le ministère de l'intérieur ;

- d'autre part les frais répercutés par les mandataires financiers dans les 8 circonscriptions : 9 000 € pour couvrir notamment les frais de location de salle, de transports et déplacements, d'achats de petit matériel de collage, etc. Cela représente une moyenne, bien modeste, d'environ 1100 € par circonscription.

- **Nous relançons l'appel à dons et cotisation pour combler le déficit de 23 710 € et, si possible, pour engager de nouvelles actions**

Les lecteurs auront vite fait le calcul :

- nous avons tablé sur un budget de 350 000 €,

- entre le 23 mars et le 4 juin, nous avons reçu 297 290 € de dons et cotisations et prélevé 60 000 € sur la trésorerie de l'UPR, ce qui nous procure des recettes de 357 290 €,

- ces recettes sont un peu supérieures à notre budget prévisionnel de 350 000 €, mais elles se révèlent inférieures au coût global de l'opération qui s'élève en définitive à 381 000 €.

**Conclusion : il nous manque 23 710 € pour solder définitivement l'opération.**

Pour cela, nous avons à peu près jusqu'à la fin du mois de juin pour finir de régler les différents prestataires, et notamment les imprimeurs.

***ATTENTION ! À la différence d'autres partis politiques, ni Mme Bettencourt, ni Bygmalion n'ont prévu de nous faire des dons. Du reste, s'ils le faisaient, nous ne les accepterions pas!***

**Je relance donc ce 4 juin au soir un nouvel appel à dons et cotisations. Il nous faut impérativement réunir un minimum de 23 710 € pour pouvoir solder définitivement la campagne pour les élections européennes.**

Cependant, **si nous pouvons recueillir rapidement une somme supérieure (de l'ordre de 35 à 40 000 euros**

## Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~  
avant la trêve estivale qui commence vers le 10 juillet), cela permettra à l'UPR de reconstituer sa trésorerie à un niveau plus confortable qu'actuellement et de lancer des opérations de publicité d'un genre nouveau en faveur de l'UPR, et cela dès la rentrée de septembre.

Comme pour la collecte lancée le 23 mars - mais avec un objectif nettement plus modeste de collecte de fonds - nous insérons un petit compteur permettant à chacun de suivre le montant récolté. Ce compteur est inséré dans le bandeau et sera mis à jour à peu près toutes les 24 heures.

**Je rappelle que les sommes versées à l'UPR - que ce soit des adhésions, des réadhésions ou des dons - bénéficient de la réduction fiscale : les 2/3 du montant versés pourront être déduite du MONTANT de l'Impôt sur le revenu à acquitter en 2015.**

## RAPPEL

Pour pouvoir être valablement encaissés, **les versements à l'UPR doivent OBLIGATOIREMENT indiquer :**

- **le nom,**
- **le prénom,**
- **et l'adresse postale de l'émetteur.**

Les versements peuvent être faits de 3 façons :

- **1°) soit par carte bancaire** via notre site Internet [www.upr.fr](http://www.upr.fr).

Le paiement étant immédiat, sécurisé, et sans erreur possible de retranscription, c'est de loin le mode de paiement que nous recommandons. Compte tenu du fait que l'UPR ne fonctionne qu'avec des bénévoles, et sans aucun salarié, ce mode de paiement nous simplifie beaucoup la tâche.

- Pour faire un don en ligne, c'est ici : <http://www.upr.fr/aider/faire-un-don>
- Pour adhérer en ligne (ou mettre à jour votre cotisation), c'est ici : <http://www.upr.fr/aider/adherer/adhesion-en-ligne>
- **2°) soit par chèque**, établis à l'ordre de **AFUPR** expédiés signés et datés sous enveloppe à l'adresse suivante :

**AFUPR (Association de Financement de l'Union Populaire Républicaine)**

- **3°) soit par mandat cash** (espèces), à l'adresse de l'AFUPR ci-dessus indiquée (*Attention ! Si vous payez par mandat espèces, la réduction d'impôt expliquée ci-après n'est pas applicable*) ;

## **COMMENT AURAI-JE DROIT À UNE réduction FISCALE ?**

L'UPR bénéficie depuis février 2014 de l'agrément fiscal ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu pour les dons et cotisations à notre mouvement.

Il s'agit d'une RÉDUCTION FISCALE, qui vient donc en déduction non pas de l'assiette imposable de vos revenus mais directement en déduction des impôts à payer, ce qui est évidemment beaucoup plus intéressant.

Cette réduction fiscale est très importante puisqu'elle s'élève à 66 % du montant du don ou de la cotisation adhérent versé(e) à l'UPR, dans la double limite - peu contraignante - de 20 % du revenu imposable et de 15 000 € par an et par foyer fiscal.

Naturellement, cet avantage ne vaut que pour les personnes qui acquittent un impôt sur le revenu.

### *Exemples*

- ***Si je ne paye pas d'impôt sur le revenu.***

*Si je fais un versement de 30 € à l'UPR, je n'aurais aucun avantage particulier.*

- ***Si je paye 1200 € d'impôt sur le revenu.***

*Si je fais un versement de 60 € à l'UPR, je pourrai déduire les 2/3 de cette somme (soit 40 €) de mon impôt sur le revenu dû l'an prochain. Je ne paierai alors que 1160 € d'impôt sur le revenu au lieu de 1200 €. En définitive, mon don (ou ma cotisation adhérent + don) aura rapporté 60 € à l'UPR mais ne m'aura réellement coûté que 20 €.*

- ***Si, avec mon conjoint, nous payons 10 000 € d'impôt sur le revenu.***

*Si nous faisons un versement exceptionnel de 3000 €, nous pourrions déduire les 2/3 de cette somme (soit 2 000 €) de notre impôt sur le revenu dû l'an prochain. Nous ne paierons alors que 8 000 € d'impôt sur le revenu au lieu de 10 000 €.*

*En définitive, notre don très généreux (ou notre cotisation adhérent bienfaiteur + don) aura rapporté 3 000 € à l'UPR mais ne nous aura réellement coûté que 1000 €. Il me faudra cependant attendre environ un an pour récupérer les 2 000 € sous la forme d'un crédit d'impôt.*

Les reçus fiscaux pour les versements effectués en 2014 seront adressés début 2015.

Comme indiqué plus haut, la seule restriction à ce système très avantageux pour les personnes assujetties à l'impôt sur le revenu est que les dons ou cotisations en espèces, donc effectués par mandat cash, ne bénéficient pas de cette réduction d'impôt sur le revenu.